



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 53124

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le nombre de fichiers constitués au sein de son ministère, ainsi que des administrations et services en dépendant, qui font l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ainsi que le prévoit la loi en pareille matière.

Texte de la réponse

La délégation aux usages de l'Internet, service directement rattaché au secrétariat d'État en charge de la prospective et du développement de l'économie numérique, ne gère aucun fichier de données à caractère personnel susceptible de faire l'objet de déclarations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53124

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6065

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4795